



Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Complexe d'Hébergement et de Vie Sociale (C.H.V.S.) de l'Agenais



Version Facile à Lire et à Comprendre

2022

Site de Récahort
2 Allée du Coteau
47310 ROQUEFORT
☎ 05 53 77 41 30

Site de Beljouan
6 rue des Cèdres
47340 LAROQUE TIMBAUT
☎ 05 53 67 72 76

chvs.agenais@algeei.org

BIENVENUE AU CHVS DE L'AGENAIS



CHVS de l'Agenais ouvert toute l'année



Géré par l'ALGEEI

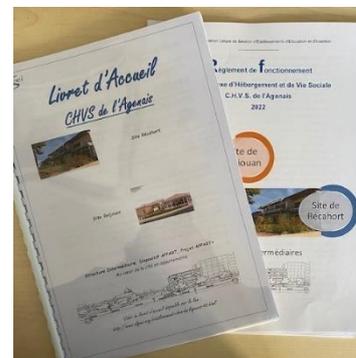


Règlement de fonctionnement et la loi du 02 janvier 2002 article 11



Document remis à l'admission

- Livret d'accueil et ses annexes
- Règlement de fonctionnement



- ✓ Permet de comprendre le fonctionnement du CHVS de l'Agenais



- ✓ Définit les droits et devoirs des personnes



✓ Il est révisé tous les 5 ans



Tous les 5 ans



Les résidents et/ou leurs représentants légaux sont informés de la révision du règlement de fonctionnement

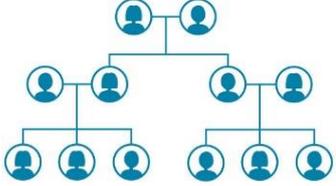


Les décisions importantes sont prises ensemble



shutterstock.com · 100867371

CHAPITRE 1 : DROITS DES PERSONNES ACCUEILLIES

VOS DROITS	
Respect de votre dignité, de votre intégrité, de votre vie privée, de votre intimité et de votre sécurité	
Logement privé en studio ou en collocation	
Respect des liens familiaux	
Liberté d'aller et venir	
Respect de votre vie affective et sexuelle	

Téléphone et correspondance écrite



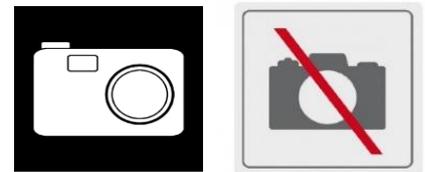
L'argent et les objets de valeur sous votre responsabilité



La présence des animaux domestiques doit être compatible avec la vie en collectivité



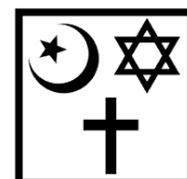
Droit à l'image avec votre autorisation



Accès à la santé et soins garantis



Respect de votre religion dans le cadre de la laïcité



Droits civiques



Information sur votre droit à désigner une personne de confiance



Droit de consultation de votre dossier



La confidentialité des informations est garantie



Droit d'expression (Participation au CVS, enquête de satisfaction, commission menu, boîte à idées)



Droit à l'information

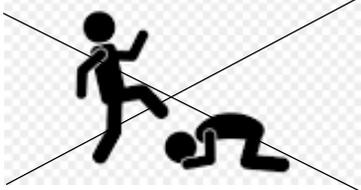
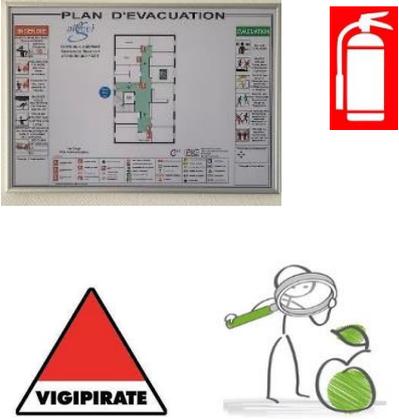


Vous co-construisez votre projet personnalisé
avec les professionnels



<p>FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT</p>	
<p>Votre projet de partir de l'établissement</p>	
<p>Du fait de l'établissement</p>	
<p>Si non-respect du règlement</p>	
<p>Besoin de changement d'accompagnement : réorientation</p>	
<p>La MDPH est informée de tout changement</p>	

<p>LES URGENCES</p>	
<p>Plans d'interventions</p>	    
<p>LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES</p>	
<p>Les professionnels sont formés</p>	
<p>Sécurité des soins</p>	
<p>Encadrement par les professionnels</p> <p>Si urgence : cadre d'astreinte</p>	 

<p>Les biens et véhicules sont assurés</p>	 <p>The icons include a house with a person, a car, and a green document titled 'CERTIFICAT D'ASSURANCE' with fields for 'IN', 'DU', 'INVESTIGATION', and 'N°'.</p>
<p>Lutte contre la maltraitance</p> <p>SOS Maltraitance</p>	 <p>A black silhouette of a person hitting a dog, crossed out with a large 'X'.</p> <p> 3977</p>
<p>Sécurité incendie, alimentaire, risques attentats</p>	 <p>The icons include a 'PLAN D'EVACUATION' board, a fire extinguisher, a 'VIGIPIRATE' warning sign, and a person with a magnifying glass over a green apple.</p>
<p>Sécurité des biens</p>	 <p>A blue sign with the text 'Je respecte le matériel' and a red circle with a slash over a person sitting on a chair.</p>
<p>Entretien de votre linge par l'établissement ou selon votre choix</p>	 <p>Icons of a washing machine and a clothesline with hanging clothes.</p>

<p>CONDITIONS D'ACCES AUX LOCAUX</p>	
<p>Locaux professionnels réservés aux personnes autorisées</p>	
<p>Locaux pour les résidents</p>	
<p>Parking sur site</p>	
<p>Accès à l'établissement sécurisé</p>	

CHAPITRE 3 : LES OBLIGATIONS DES RESIDENTS

Respect du contrat de séjour	
Interdictions	
Respect des professionnels et du matériel	
RESPECT DES RYTHMES DE LA VIE COLLECTIVE	
Respect des prestations collectives	 

Horaires des repas :

- Petit déjeuner



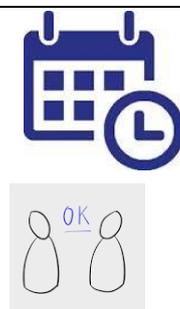
- Déjeuner



- Diner



Respect des dates et heures de RDV



RESPECT DES REGLES DE VIE



Faire sa toilette



S'habiller de manière adaptée



Entretenir votre studio



Maintenir des relations courtoises



CHAPITRE 4 : LES VOIES DE RECOURS

VOIES DE RECOURS	
Rendez-vous avec la Directrice	05-53-77-41-30
Respect des droits avec aide d'une personne qualifiée	
Si problème, une réunion sera proposée	

Mémo

Annuaire téléphonique

CHVS de l'Agenais : 05-53-77-41-30

Samu

15



Pompiers

18 ou 112



Police ou gendarmerie

17



Mail

chvs.agenais@algeei.org